

LIBÉRIA

Le Groupe international de contact doit s'employer à mettre un terme aux violations des droits humains

Index AI : AFR 34/009/2003

Embargo : lundi 12 mai 2003 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Groupe international de contact sur le Libéria se réunit à Bruxelles aujourd'hui, lundi 12 mai 2003, afin de poursuivre ses efforts visant à mettre un terme au conflit armé interne et à ses répercussions au niveau régional. Il est indispensable qu'il se consacre en priorité à la détérioration de la crise humanitaire et de la situation des droits humains que connaît le pays.

« Des efforts concertés et durables sont entrepris par la communauté internationale afin de trouver une solution viable à la crise qui touche le Libéria et s'étend à toute la région. Le défi consiste à prendre sans délai les mesures concrètes qui soulageront la souffrance de la population civile, a déclaré Amnesty International.

« Cela suppose une volonté politique afin de dénoncer ceux qui se sont rendus directement responsables d'atteintes aux droits humains, mais aussi ceux qui ont alimenté la crise de manière indirecte en apportant un soutien politique et militaire aux diverses parties au conflit », a ajouté l'organisation de défense des droits humains.

Les affrontements, qui avaient déjà fait payer un très lourd tribut à la population civile, se sont intensifiés depuis le mois de janvier. Les combats ont gagné des régions auparavant épargnées, lorsque le groupe armé d'opposition *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie) a marché sur la capitale Monrovia. En outre, un nouveau groupe armé, le *Movement for Democracy in Liberia* (MODEL, Mouvement pour la démocratie au Libéria), a vu le jour dans l'est du pays, le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire. L'extension du conflit à l'ensemble du Libéria est allée de pair avec une augmentation considérable du nombre de civils Libériens et de réfugiés étrangers aujourd'hui menacés.

Les forces gouvernementales comme les groupes armés d'opposition se rendent responsables d'atteintes aux droits humains. Des civils perdent la vie, tués délibérément

ou pris dans des tirs croisés ; ils sont également violés, expulsés de leurs habitations, enlevés et contraints de combattre ou de transporter les butins des pilliers. Le recrutement forcé, y compris d'enfants de moins de dix-huit ans, s'est généralisé, notamment parmi les populations déplacées. Les forces du gouvernement exécutent ceux qui refusent de s'enrôler. Le Groupe international de contact doit continuer de condamner la violence perpétrée à l'égard des civils pris au piège dans ce conflit, et exiger que les coupables aient à répondre de leurs actes.

« Il faut faire pression sur le gouvernement du Libéria pour qu'il coopère pleinement avec le Bureau d'appui des Nations unies pour la consolidation de la paix au Libéria (UNOL), dont le mandat porte tout particulièrement sur l'amélioration de la situation des droits humains. Ce qui suppose que les atteintes aux droits fondamentaux fassent l'objet d'une surveillance et de rapports précis », a indiqué Amnesty International.

L'organisation de défense des droits humains demeure vivement préoccupée par la situation très vulnérable des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui ont besoin d'être protégés de toute urgence. Le nombre des personnes déplacées s'est accru de manière alarmante. Les camps destinés à accueillir les réfugiés et les personnes déplacées en provenance de Côte d'Ivoire et de Sierra Leone sont immanquablement le théâtre d'attaques ou d'affrontements, ce qui oblige leurs occupants à fuir une nouvelle fois. Les membres des agences humanitaires étant également victimes d'agressions et de meurtres, leur accès est sévèrement restreint.

Fuyant les affrontements en Côte d'Ivoire, une partie des quelque 40 000 réfugiés libériens qui avaient décidé de rentrer au Libéria malgré les combats qui s'y poursuivaient ont été contraints de repasser la frontière pour se rendre dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ils y sont particulièrement menacés, tant par les forces du gouvernement ivoirien que par les groupes d'opposition armée. Chaque jour, les réfugiés libériens du camp de Nicla, en Côte d'Ivoire, sont enrôlés de force dans des groupes armés.

« Les gouvernements de la région doivent prendre de toute urgence des mesures visant à protéger les réfugiés et les personnes déplacées, et à créer les conditions propices à la fourniture d'une

aide humanitaire d'urgence », a souligné Amnesty International.

L'organisation de défense des droits humains se félicite de la résolution adoptée le 6 mai par le Conseil de sécurité des Nations unies : elle prolonge pour une nouvelle année l'embargo sur les armes au Libéria – qui s'applique au gouvernement et aux forces de l'opposition armée.

« Il ne fait aucun doute que les armes et les munitions qui continuent d'approvisionner les factions belligérantes au Libéria contribuent directement aux violences dont sont victimes les civils, notamment aux meurtres, actes de torture, viols, enlèvements et recrutements forcés », a expliqué Amnesty International.

Le gouvernement de Guinée apporte un soutien logistique et militaire au LURD, tandis que le gouvernement ivoirien soutiendrait le MODEL.

« Le Groupe international de contact doit réitérer avec la plus grande fermeté l'appel du Conseil de sécurité, pour que tous les États de la région cessent d'apporter une aide militaire aux groupes armés dans les pays voisins », a affirmé Amnesty International.

Par ailleurs, l'organisation de défense des droits humains demande à la délégation du Conseil de sécurité, qui débute sa visite en Afrique de l'Ouest le 15 mai, d'accorder la priorité à la protection des civils et d'aborder ces questions lors de ses rencontres avec les chefs d'État de la région.

Complément d'information

Le Groupe international de contact sur le Libéria a été créé en septembre 2002 pour apporter une réponse à la crise politique, sécuritaire et humanitaire que traverse ce pays – crise lourde de conséquences pour toute l'Afrique de l'Ouest. Sa première session de travail s'est tenue le 19 décembre 2002 à Dakar, au Sénégal, et sa deuxième à New York le 28 février 2003. Il est constitué de représentants des Nations unies, de l'Union européenne, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la France, du Maroc, du Nigéria, du Sénégal, du Royaume-Uni et des États-Unis. La CEDEAO en assure la coordination. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à

Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site : <http://amnesty.org/>